

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
PARIS	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 4 FÉVRIER

SUS AUX JUIFS

Depuis que « sus aux juifs » est devenu le cri de détresse de toutes les victimes du Panama, la presse gouvernementale est en révolution. Elle cherche à donner le change et prétend que ce cri est odieux, parce qu'il rappelle les luttes religieuses d'autrefois et porte atteinte au principe fondamental de la liberté des consciences.

Elle a tout de même un fier toupet, cette presse gouvernementale !

Qui donc, si ce n'est elle, ne cesse, depuis quinze ans, de crier : Sus aux cléricaux ?

Qui donc, si ce n'est elle, ne manque jamais une occasion de dénoncer les catholiques, de les traiter en parias et de réclamer contre eux les mesures de rigueur, les expulsions, les saisies mobilières et immobilières et toutes les infamies puisées dans un arsenal de lois scélérates ?

Qui donc, si ce n'est elle, n'avait pas assez de foudres pour couvrir Gambetta, son ventripotent dictateur, lorsque celui-ci s'écriait : Sus aux catholiques ?

Il paraît que tout cela n'était pas la lutte religieuse ; c'est nous qui l'allumerions, prétend-elle, en criant : Sus aux juifs !

Allons donc ! ma belle, vous ne le ferez croire à personne. Depuis quinze ans vous menez contre les catholiques une campagne aussi détestable qu'odieuse, et par là vous avez divisé la France en deux camps. Mais voici que l'autre se réveille : à « sus aux cléricaux » il répond « sus aux juifs » ; et cela vous inquiète, parce que les juifs vous paient, et vous savez bien qu'une fois les juifs partis, l'assiette au beurre vous fuira avec eux.

Ne prenez donc plus ces airs prud'hommesques qui ne vous conviennent pas.

Tout le monde sait que nous ne nous attaquons pas à la religion israélite, mais au régime de corruption dont le juif est le type historique et actuel. Par le cri « sus aux juifs » nous ne poursuivons pas seulement les Arton, les Reinach, les Cornélius Herz, mais encore les Rouvier, Baihaut, Sans-Leroy, Renault et Grévy. Si les premiers sont juifs de religion, les autres ne le sont pas, mais tous sont des voleurs et cela nous suffit !

X.

Causerie Économique

Un excellent journal de nos amis, la *Chronique Picarde*, publie un dessin qui représente deux boutiques de nouveautés occupant chacune un coin de rue. L'une porte un nom juif, Zacharie Kohn, la foule des acheteurs s'y presse, et les commis au nez crochu suffisent à peine à satisfaire aux demandes des « belles clientes ». L'autre boutique appartenant à un marchand chrétien est absolument vide, et les demoiselles de magasin se croisent les bras devant leur comptoir.

La morale de cette image, c'est que, là comme ailleurs, les juifs absorbent la clientèle et drainent l'argent français au préjudice des chrétiens. Il est facile d'établir là-dessus toute une série de doléances constatant l'affaiblissement du sens moral parmi les consommateurs. En attendant qu'il se trouve un Pierre l'Ermite pour prêcher la croisade contre les boutiques Kohn et compagnie, il faut examiner s'il n'y a pas quelque cause économique à ce phénomène regrettable.

Les consommateurs ne vont pas chez Zacharie Kohn uniquement pour le nez de ses commis. Ils sont attirés, n'en doutons pas, par les *procédés de vente* en usage dans la maison. Parmi ces procédés, le *meilleur marché* est toujours la grande attraction.

Or, nous savons comment Kohn arrive à vendre à bas prix. C'est en spéculant sur l'insuffisance du salaire. Il n'a pas de scrupules de ce côté, et peu lui importe que les ouvriers qu'il emploie meurent de faim. Au besoin, il emploiera des jeunes filles, des enfants, de pauvres veuves, et grâce à ses gros capitaux il multipliera ses commandes et approvisionnera ses magasins de toutes les productions désirables.

Le marchand honnête n'aura pas recours aux mêmes agissements, et sera obligé de vendre plus cher, parce qu'il paiera mieux ses ouvriers et travaillera sur un chiffre moindre d'affaires.

Alors la concurrence sera impossible, et les « belles clientes » continueront à s'approvisionner chez Kohn.

On l'a dit avec raison, la question du salaire est la base de la question sociale.

Nous pensons qu'elle ne peut être résolue que par l'organisation corporative dans laquelle chaque profession aurait son fonctionnement arbitral et imposerait aux patrons malhonnêtes le respect de la santé et de la vie des ouvriers.

M...

M. DRUMONT EN LIBERTÉ

M. Edouard Drumont est sorti hier matin de Sainte-Pélagie, ayant achevé ses trois mois de prison. Non seulement on l'a mis dehors dès la première heure, mais on l'a fait monter dans un fiacre arrêté d'avance et dont le cocher reçut l'ordre de filer rapidement.

L'administration craignait une manifestation.

AU SÉNAT

M. Godin dépose le rapport sur le projet de loi pour réprimer les manœuvres qui tendent au retrait des fonds des caisses publiques.

La discussion immédiate est orionnée.

M. René Goblet a la parole et demande au ministre de la justice si les journaux accusés des manœuvres dont il est question dans le projet de loi seront déférés à la police correctionnelle ou à la Cour d'assises.

M. Bourgeois, garde des sceaux, monte à la tribune et répond que ce sont les tribunaux correctionnels qui auront à apprécier le délit.

Alors, s'écrie M. Goblet, je ne voterai pas la loi, je ne puis admettre que l'on démolisse la loi de 1881 par pièces et par morceaux.

Si le parti républicain ne peut plus supporter la loi de 1881, qu'il en demande l'abrogation.

A gauche : Aux voix ! aux voix !

L'article premier est adopté par 225 voix contre 43.

L'article 2 est adopté.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 225 voix contre 49.

La séance est levée à 4 h. 15.

INFORMATIONS

La commission du renouvellement partiel a examiné les propositions :

1^o De M. Béraud, sur l'interdiction de se présenter entre les deux jours de scrutin ;

2^o De M. Le Hérisse, sur l'inéligibilité des membres ayant appartenu aux Chambres élues en 1885 et 1889.

La commission, à l'unanimité, a repoussé la proposition Le Hérisse et a nommé M. Barthon rapporteur.

Elle a décidé qu'il ne lui appartenait pas d'examiner la proposition Béraud, une commission sur les candidatures multiples étant déjà nommée.

COMMISSION DU BUDGET

La commission du budget a discuté le projet sur les opérations de Bourse. Elle a adopté, par 10 voix contre 8 et 5 abstentions, l'obligation d'un timbre mobile proportionnel pour toutes les opérations à terme et au comptant.

La chambre des mises en accusation, d'après la tournure prise par la discussion, ne retiendrait que MM. Charles de Lesseps, Fontanes, Sans-Leroy, Blondin et Baihaut.

UNE DÉCLARATION DE M. ROCHEFORT

L'*Intransigeant* publie la dépêche suivante de Rochefort :

« J'affirme à nouveau que M. Cornélius Herz m'a, l'année dernière, déclaré avoir versé trois millions et demi à Clémenceau.

» J'affirme que M. Louis Guillot, devant témoins, m'a dit que le total des versements de M. Cornélius Herz atteignait près de quatre millions.

» Si la Commission d'enquête veut déléguer quelqu'un à Londres, je lui amènerai les témoins. »

Le Havre serait, dit-on, désigné pour recevoir l'escadre russe dont on a annoncé la venue en France.

Le général Loizillon a demandé à apporter quelques modifications à la loi sur les cadres. Le Conseil supérieur de la guerre en délibérera de nouveau lundi et le ministre se tiendra aussitôt après à la disposition de la Commission.

Rome, 3 février. — M. Crispi aurait intention de provoquer une délibération de la Chambre destinée à faire la lumière complète, surtout après les dépositions de M. Tanlongo relatives à des millions qui auraient été versés à des présidents du conseil.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 3 février 1893.

Il se produit un temps d'arrêt dans les transactions par suite des règlements de comptes de la liquidation.

Le 3 0/0 reste à 97.80 et le 4 1/2 se maintient à 106.30.

La Rente Italienne subit quelques réalisations, qui ramènent son cours à 91.25.

L'action de la Banque de France oscille aux environs de 3,900.

Le Crédit Foncier est demandé à 993. Toutes les allégations formulées par ceux qui attaquent l'institution sont réfutées par les bilans détaillés qui sont établis sous le contrôle des censeurs.

La Banque de Paris est très ferme à 630, en attendant que le gouvernement espagnol prenne une décision au sujet de la consolidation de la dette flottante.

La Société Générale se traite au comptant à 470.

Le Crédit Lyonnais est en avance sur hier à 763.

Le Comptoir national d'Escompte ne saurait tarder à s'établir au pair, il est demandé à 497 fr.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran a un marché suivi à 306 fr.

Les obligations hypothécaires de la Cie des Bains salins de la Mouillère (Besançon) viennent de payer leur premier coupon semestriel de 12.50 net. Les souscriptions sont reçues aux agences du Crédit Lyonnais et de la Société Générale et par les autres banquiers de la région.

Les Chemins Économiques cotent 422 fr.

Ch. HEYMAN et Co,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 4 Février 1893

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25
SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 6°
Ce matin, à 8 h.		+ 3°
Midi,	763 m/m	+ 4°
Hausse	« m/m	
Baisse	1 m/m	
Température minima de la nuit		0°

Tirage au sort. — Classe 1892

Noms des conscrits avec les numéros qu'ils ont obtenus

CANTON DE SAUMUR (SUD)

Sauf Saumur

1, Joseph Bonin, de Fontevrault. — 2, Léon Massot, de Bagneux. — 3, Jean Bidou, de Fontevrault. — 4, Louis Chevallier, de Souzay. — 5, Pierre Dureau, de Turquant. — 6, Joseph Gauthier, de Chacé. — 7, Louis Guiocheau, de Bagneux. — 8, Pascal Védy, de Turquant. — 9, Henri Raffaut, de Fontevrault. — 10, Louis Douet, de Verrie.

11, Gaston Peniot, de Turquant. — 12, Joseph Guillois, de Saint-Hilaire-Saint-Florent. — 13, Hilaire Gaultier, de Souzay. — 14, Adolphe Trébuchet, de Varrains. — 15, Eugène Beauvais, de Saint-Hilaire-Saint-Florent. — 16, Julien Rôzière, de Chacé. — 17, Charles Berger, de Distré. — 18, Jean Gagneux, de

Verrie. — 37, Félix Peltier, de Bagnaux. — 38, Henri Martineau, de Bagnaux.

39, Vincent Leroy, de Verrie. — 41, Joseph Chevet, de Distré. — 42, Nicolas Coudé, de Fontevault. — 44, Jean Bourgoïn, d'Arannes. — 45, Jean Gouzy, de Dampierre. — 47, Louis Guérineau, de Turquant. — 50, François Milon, de Varrains. — 52, Joseph Pasquier, de Verrie. — 53, Louis Bidault, de Souzay. — 54, Henri Bondu, de Fontevault.

56, Théophile Robineau, de Souzay. — 59, Louis Forestier, de Bagnaux. — 60, Henri Couraillon, de Fontevault. — 61, Louis Marois, de Fontevault. — 64, Jules Amiot, de Saint-Hilaire-Saint-Florent. — 66, Michel Contard, de Dampierre. — 69, Alexandre Duveau, de Varrains. — 72, Joseph Perdriau, de Saint-Hilaire-Saint-Florent. — 73, Germain Girard, de Distré. — 76, Louis Dolivet, de Montsoreau.

78, Marie Delandes, de Bagnaux. — 79, Charles Tessier, de Montsoreau. — 80, Valentin Foucault, de Varrains. — 85, Jean Lemoine, de Distré. — 86, Eugène Vilain, de Varrains. — 89, Alexandre Bourge, de Bagnaux. — 90, Joseph Forgeron, de Rou. — 92, Marcellin Millerand, de Montsoreau. — 94, Ernest Robin, de Bagnaux. — 95, Jules Drouineau, de Dampierre.

96, Jules Trudeau, de Fontevault. — 97, Jean Couraillon, de Fontevault. — 98, Louis Daboullier, de Chacé. — 99, Théodore Milteau, de Fontevault. — 100, Edouard Dublé, de Bagnaux. — 105, Jules Métivier, de Fontevault. — 106, Gustave Fort, de Bagnaux. — 107, Jean Bourgoïn, d'Arannes. — 109, Louis Boutin, de Varrains. — 113, Marcel Villemard, de Fontevault.

114, Henri Baschard, de Fontevault. — 115, Julien Bouvet, de Chacé. — 116, Pierre Coutenceau, de Distré. — 120, Jean Baillé, de Rou. — 121, Jules Gréault, de Fontevault. — 124, Joseph Tessier, de Verrie. — 126, Alexandre Plantin, de Fontevault. — 127, Armand Gaudichau, de Distré. — 129, Félix Mollay, de Chacé. — 134, Jules Bourdais, de Souzay.

132, François Martin, de Varrains. — 133, Antoine Taglia, de Fontevault. — 135, Louis Guinfoléau, de Bagnaux. — 138, Jean Beillouin, de Rou. — 141, Jean Farge, de Fontevault. — 142, Désiré Hardré, de Turquant. — 144, Charles Meuré, de Bagnaux. — 145, Georges Goisard, de Fontevault. — 147, Eugène Lépine, de Fontevault.

150, Louis Effray, de Fontevault. — 155, André Miquet, de Montsoreau. — 157, Jules Halopeau, de Bagnaux. — 159, Victor Loiseau, de Distré. — 160, Armand Lemoine, de Saint-Hilaire-Saint-Florent. — 161, Charles Jullien, de Saint-Hilaire-Saint-Florent. — 162, René Razin, de Verrie.

La commission de l'armée étudie le moyen d'arriver dès cette année à ce que les plus bas numéros du tirage au sort ne soient pas envoyés aux colonies.

La commission a décidé de détacher du projet de l'armée coloniale l'aménagement Margaine, qui fait opérer le recrutement de l'armée coloniale par voie d'engagement.

Elle en fait l'objet d'un projet spécial.

Accident de voiture

Hier soir, M. Finet, qui conduisait M. le docteur Seigneur, a été heurté par la voiture du sieur Beauvils, laquelle n'avait pas de lanterne et contenait une barrique de vin.

Le cocher fut projeté et légèrement contusionné. L'auteur de l'accident fila à toutes brides.

Bien qu'aussi légèrement contusionné à l'épaule, M. le docteur Seigneur se mit à sa poursuite, mais ne put l'atteindre.

Ayant pu connaître un peu plus tard, par l'acquit à caution, le propriétaire de la barrique, celui-ci s'est arrangé avec M. Finet pour réparer le dommage qu'il lui avait occasionné.

Feu de cheminée

Ce matin, un feu de cheminée, qui n'a pas eu de conséquences sérieuses, s'est déclaré chez M. Rayneau, rentier, rue de Nantilly.

Suicide à Blou

La femme Jean Conilleau, âgée de 67 ans, cultivatrice à Pierre-Bailly, commune de Blou, s'est noyée dans une mare, dimanche dernier. Sa fille, la première, s'aperçut du malheur en voyant les jupons de sa mère soulevés au-dessus de l'eau. Elle donna l'alarme. Aussitôt on s'empressa de retirer le cadavre.

Quand la gendarmerie fut arrivée sur les lieux pour faire les constatations d'usage, le docteur Chailloux, après examen, déclara qu'il n'y avait pas lieu de supposer un crime, que le cadavre ne portait aucune trace de violence, et que la mort pouvait remonter à deux heures tout au plus.

D'après le témoignage des différentes personnes entendues, il résulte que la femme Conilleau, qui était déjà paralysée depuis un an, n'avait pas la plénitude de ses facultés mentales, et que c'est sans doute la souffrance qui l'a poussée à mettre fin à ses jours.

Le capitaine Roig a été nommé officier d'ordonnance du général Mourlan, à Angers.

Un indice

A Angers, un conseiller municipal vient de faire tirer sa photographie à deux mille exemplaires.

C'est là un indice évident qu'il se mitonne quelque candidature législative nouvelle.

Vélocipédie

La course de 20,000 mètres courue dimanche dernier, au Palais des Machines, a été gagnée par Coureau, d'Angers, qui a facilement battu à l'embalage ses redoutables adversaires Médinger et Barras. Temps, 39 minutes 46 secondes.

Le concours pour les inspecteurs du travail des femmes et des enfants dans les manufactures est remis au 8 mai.

Vol à Château-du-Loir

Mardi matin, M. Douesnel, ancien négociant à Saumur et actuellement banquier à Château-du-Loir, s'est aperçu que des voleurs avaient pénétré chez lui pendant la nuit.

Ils se sont emparés de pain, de fromage, de jambon et de lait, ainsi que de timbres-postes; rien autre chose ne les a tentés, bien qu'ils aient eu sous la main une certaine somme d'argent, des coupons et de l'argenterie.

Voilà un vol bien singulier: risquer d'aller en cour d'assises pour une si piètre razzia, ce n'est pas la peine.

M. Douesnel possède deux chiens, aucun d'eux n'a donné de la voix; il faudrait en conclure que les voleurs connaissent parfaitement les chiens.

Nouvelles artistiques

Nous apprenons que plus de cent tableaux ont été vendus à l'Exposition des Beaux-Arts d'Angers. Le chiffre de ces acquisitions se monte à plus de 20,000 francs.

La Société des amis des Arts d'Angers, ayant mis au concours un Théâtre de Salon, le prix a été remporté par M. Lutscher, peintre angevin bien connu.

Inondations dans l'Ille-et-Vilaine

Après les pluies torrentielles des premiers jours de la semaine, la Vilaine et l'Ille ont débordé en divers endroits.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du CARNAVAL 1893

Billets aller et retour à prix réduits

A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les billets d'aller et retour à prix réduits, prévus par le tarif spécial G. V. n° 2, qui seront délivrés les samedi gras, dimanche, lundi et mardi gras (11, 12, 13 et 14 février), seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du mercredi des Cendres (15 février).

Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

Etudes de M^{es} DE LA MONTAGNE et JOUSSET, notaires à Niort.

L'adjudication volontaire du CAFÉ-CONCERT DES FLEURS, sis à Niort, est remise au jeudi 23 février 1893.

Tribunal de police correctionnelle de Saumur

Audience du 3 février 1893

PRÉSIDENCE DE M. BODIN

Condamnation de vagabonds. — Incident d'audience

Le tribunal condamne à quinze jours de prison le nommé Bouillé, dont nous avons annoncé l'arrestation et qui, venant de purger une condamnation à 25 mois de prison à Fontevault, est venu se faire prendre à la caserne de gendarmerie de Doué.

Un mois de prison pour vagabondage et 5 francs d'amende pour ivresse au nommé Bouillaud, dont nous avons également annoncé l'arrestation.

Le tribunal condamne enfin le nommé Pierre Chopin à quinze jours de prison, pour vagabondage.

INCIDENT

Ici se place un incident d'une certaine gravité: à peine le président venait-il de prononcer cette dernière condamnation, qu'un soldat, qui était venu à l'audience avec un énorme accordéon et s'était placé dans l'hémicycle, est soudain pris d'un malaise sur la cause duquel il est inutile d'entrer dans de bien longues explications. Des flots d'un vin impur remplacent les flots d'éloquence qu'on est plus accoutumé à déverser dans le sanctuaire de Thémis. Chacun s'éloigne avec horreur de l'endroit contaminé et le président suspend l'audience.

A la reprise de l'audience, le président ordonne à deux gendarmes d'amener à la barre l'auteur du trouble. C'est un nommé Delaborde, soldat au 125^e de ligne, en garnison à Fontevault. Cet homme est prévenu de fabrication d'allumettes de contrebande, et c'est pour ce délit qu'il est venu aujourd'hui à l'audience. Il est fâcheux pour lui qu'il ait eu la mauvaise idée de se mettre en état complet d'ivresse, car cela va peut-être lui coûter cher.

Le président commence par lui dire qu'il vient de commettre un outrage aux magistrats en se présentant devant eux en état d'ivresse, puis, après avoir fait dresser, par le greffier, le procès-verbal de flagrant délit, le met en état d'arrestation préventive et ordonne qu'il sera incarcéré immédiatement pour être interrogé dans les vingt-quatre heures sur la nouvelle prévention qui vient d'être relevée contre lui.

Quant à l'affaire des allumettes de contrebande pour laquelle il comparait à ce jour, le tribunal, après un essai d'interrogatoire, reconnaissant qu'il est hors d'état de répondre, le renvoie à huitaine sur ce chef.

Delaborde est emmené entre deux gendarmes, l'un soutenant ses pas chancelants, l'autre portant l'accordéon sur lequel notre homme aurait mieux fait de charmer les ennuis de l'attente que sur la dive bouteille.

MARTHE

PAR JEANNE SANDOL

Mais je n'ai pas raison de parler ainsi, puisque en même temps deux saintes âmes ont eu pitié de nous. Il faut m'excuser, madame, ce n'est point ma souffrance à moi qui fait sortir de mon cœur de mauvaises paroles, c'est la douleur d'une mère qui voit mourir ses enfants de misère. Ah! cette douleur-là fait perdre toute indulgence pour ses semblables!

— Oh! le pauvre petit, dit Marthe en caressant l'enfant avec tendresse. Comme j'ai été coupable de ne pas m'occuper de lui davantage. J'aurais bien dû songer à le faire manger. C'est vrai, on ne peut croire à une si terrible détresse!

La physionomie réfléchie de Marthe devint grave et songeuse.

— Enfin, ajouta-t-elle, le pauvre petit fut heureusement secouru, dites-vous?

— Oui, madame. Un rassemblement s'était formé autour des deux enfants. Vous savez, la curiosité d'abord et puis la pitié ensuite. Cha-

cun donnait son avis.

« — Oh! mon pauvre Jacques! Aidez-moi à le porter, criait son frère au désespoir, car il le croyait mort.

» — Qu'y a-t-il? demanda un monsieur qui passait par là.

« — C'est un petit Savoyard qui se meurt sur le trottoir », dit une brave femme qui tenait un verre de vin à la main.

Le monsieur écarta vivement tout le monde; et, sans rien dire, soulevant l'enfant dans ses bras, il le porta chez un pharmacien du quartier, où, après l'avoir fait revenir, on le reconforta avec prudence. Une fois que Jacques se trouva sur ses pieds, le monsieur questionna son frère, dont le chagrin fendait le cœur.

C'est ce bon monsieur qui m'a conté tout ça, madame.

« — Venez avec moi, dit-il aux deux enfants, je vais vous reconduire chez votre mère; et les ayant pris avec lui dans sa voiture, il me les ramena.

Vous dire ma douleur et ma joie en même temps, c'est impossible! Avec quelle bonté ce monsieur me fit tout lui dire; car il voulait tout savoir: le nom de mon mari, son état, depuis combien de temps nous étions à Paris,

de quelle partie de la Savoie et de quel village nous étions? Mais, voyez, madame, la singulière rencontre, c'est le bon Dieu qui l'a permis; ce monsieur est presque de notre pays, ou du moins il le connaît comme quelqu'un qui l'a habité longtemps; de plus, il a eu sous ses ordres un frère de mon mari, un brave garçon dont il s'est bien souvenu, un des plus rudes travailleurs parmi les ouvriers employés au tunnel du mont Cenis; car ce monsieur est un de ceux qui ont dirigé les travaux du tunnel. Un savant, bien sûr, ça se devine à son air si sérieux. Mais je vous ennuie peut-être, madame, dit la brave femme, frappée de l'altération des traits de la jeune fille.

— Pas du tout, ce que vous me dites m'intéresse beaucoup, au contraire; continuez, dit Marthe, parlant à demi-voix, dans la crainte de laisser voir l'émotion qui la gagnait.

— Eh bien, madame, quand ce brave monsieur a su que la misère n'était entrée chez nous que le jour où mon pauvre homme en sortait pour aller à l'hospice, il a été pris d'une grande pitié; mais sa pitié n'est pas de celles qu'on a honte d'accepter; son bon vouloir charitable est accompagné de si douces paroles que ce qu'il donne a l'air de vous être dû.

Croiriez-vous qu'il va voir mon pauvre homme à l'hôpital et qu'il s'occupe de lui trouver un emploi pour le jour où il pourra reprendre son travail. Ah! si l'on savait tout le bien que peut faire la bonté! Rien qu'avec des mots consolants, qu'il sait si bien dire, ce jeune monsieur aide plus à la guérison de mon pauvre malade que tous les remèdes des médecins. C'est en lui parlant du pays qu'il a fait ce miracle. Vous savez qu'à nous autres gens des montagnes le pays nous tient plus au cœur qu'aux gens de la plaine; du moins pour beaucoup, ce dire-là est une vérité. Si vous entendiez comme ce brave monsieur sait bien s'y prendre! tout doucement, il emmène mon Pierre à travers les chemins verts de sa vallée; on dirait que lui-même s'y complait également, tant il prend plaisir à nommer tous les sommets, à se rappeler toutes les courbes. En l'écoutant, je vous jure, madame, que l'on croit sentir autour de soi l'air tout embaumé des senteurs de la montagne. Un bien pareil ne se fait point avec de l'argent seulement, n'est-ce pas, madame? Il faut encore autre chose.

(A suivre.)

Comme il est possible que Delaborde soit jugé aujourd'hui samedi, sur le délit d'outrages aux magistrats, avant l'audience civile, nous renvoyons nos lecteurs aux *Dernières Nouvelles* où nous donnerons le résultat de cette affaire, si elle a lieu aujourd'hui.

CONFÉRENCE DE M. NICOLLE A SAUMUR

Création à Saumur d'une section du
Syndicat agricole d'Anjou
(Suite et fin)

En général, toutes les greffes bien faites, mises et bien soignées dans un terrain intelligemment préparé, réussissent; mais, ultérieurement, le greffon peut plus ou moins largement vivre sur le porte-greffe; à l'endroit de la soudure, il peut y avoir des bourrelets, arrêt de la sève, et des surprises dues uniquement à des différences constitutionnelles (et à étudier également) entre le porte-greffe et le greffon.

Les incertitudes s'ajoutent donc aux indécisions; de là, nécessité d'études et d'essais parfaits et personnels. Choix des porte-greffes, choix des greffons, bois excellents, exempts de toute maladie, bois de diamètre convenable, etc., etc., et c'est ce qui fait que les plants racinés ou non et greffés seront toujours en premier choix, d'un prix élevé.

On a guère beaucoup, pour échapper à ces ennuis, des tentatives qui se font actuellement pour trouver des hybrides de plants américains et de plants français. On veut trouver une vigne française par la tête et américaine par le pied. Déjà le *Gamay-Couderc* est accepté partout et reconnu généralement comme donnant de bons résultats; il en est de même de l'*Aramon Rupestris Ganzin*. Il y en a d'autres que nous n'avons pas le temps de citer. Sur ces hybrides, le greffage se fait mieux parce qu'il y a une grande similitude entre les fibres et les vaisseaux de leurs bois et ceux de la vigne française.

Que nous ménage l'avenir à cet égard? Nul ne le sait; car voici le Jacquez sur lequel — hybride également — la vigne française se greffait merveilleusement et qui faiblissait à son tour.

On a parlé également pour les terrains crayeux, si communs dans le Saumurois, des *Berlandieri*, qui viennent mal de bouture, coûtent encore cher malgré le système de bouturage que M. Viala vient de trouver et qui réussit si bien. Tous ces produits, assurément, méritent d'être étudiés, et c'est sagement agir que de mettre à l'étude, dans chaque terrain, des pieds de *Berlandieri* à côté d'autres pieds américains reconnus bien résistants.

Des pépinières se créent dans le Saumurois, au nombre de huit, sous la surveillance et sous l'instigation de M. Fourmond, maire de Rochefort-sur-Loire, viticulteur distingué, qui a déjà reconstitué une bonne partie des terrains des

environs de Chalonnès, de Rochefort-sur-Loire et de Denée.

Ses conseils et sa grande expérience aideront beaucoup les Saumurois.

Dans ces huit pépinières iront s'instruire ceux qui n'ont ni le temps, ni l'argent nécessaires pour ces études. Mais il importe que ces essais soient répétés par chaque viticulteur, avant d'entreprendre une reconstitution complète.

Quoi qu'il en soit, il faut que ceux qui reconstituent leurs vignobles soient persuadés qu'il faut, avant tout, opérer un défoncement sérieux et complet du sol.

Soixante centimètres de terre sont indispensables pour une bonne végétation des plants américains; là où on ne peut y arriver, il faut se contenter de ce qu'on peut faire, mais alors il ne faut pas trop envisager gaiement l'avenir. La racine américaine dure et fine s'arrête devant les obstacles, la vigne française molle et grosse pénètre partout: encore un mystère de la vie des plantes.

Dans les premières années et au début, il faut songer, avant tout, non pas au fruit, c'est-à-dire à donner les engrais favorisant la récolte, mais user d'engrais uniquement destinés à former la charpente, c'est-à-dire le bois, et parmi ces engrais domineront ceux à base d'azote — d'où qu'ils viennent.

Que tous les viticulteurs se préoccupent bien d'une vérité: c'est que le phylloxera n'a si vite détruit nos vignobles que parce que nous avons abusé de la vigne en exigeant d'elle une énorme production, sans rien lui restituer. Réservant la question de la nécessité ou non des labours annuels profonds — et nous faisons volontiers comme lui — le conférencier affirme la nécessité de l'emploi des engrais chimiques complémentaires, des fumiers divers ou des boues de ville, sinon la vigne américaine elle-même sera bien vite dévastée.

Après la conférence, les membres présents ont décidé de créer une section du Syndicat à Saumur et nommé comme membres du bureau: MM. de la Valette, président; de Capol, secrétaire. Des démarches seront faites auprès de M. Bouvet-Ladubay pour le prier d'accepter la vice-présidence.

Il y a donc lieu d'espérer que sous l'action de cette Section reliée au Syndicat agricole d'Anjou, et à proximité du dépôt organisé chez MM. Perraut et C^{ie}, rue de la Grise, les viticulteurs du Saumurois commenceront de suite, de pied ferme et sans crainte, la reconstitution de leurs vignobles, dans les terrains non crayeux, pour lesquels des études suffisantes ont été faites.

Les adhésions au Syndicat seront reçues par M. de Capol, rue de la Grise, 4.

En terminant, nous remercions M. Dumas,

l'un des fondateurs du Syndicat agricole d'Anjou et membre de la Chambre syndicale, de la bonne inspiration qu'il a eue en organisant l'intéressante réunion dont nous venons de parler. G. C.

Théâtre de Saumur

Bureaux: 8 h. 1/2 — Rideau: 8 h. 1/2.

Directeur: Yves GUILLON

LUNDI 6 Février 1893

AVEC LE CONCOURS DE M. YVES GUILLON

Première représentation à Saumur de

Les 28 jours de Clairette

Opérette en 4 actes, paroles de H. Raymond et A. Mars, musique de Victor ROYER

M. Yves GUILLON remplira le rôle de GIBARD, mar-
chef au 33^e hussards.

DISTRIBUTION. — Vivarel, MM. Jahn; Gibard, Yves Guillon; Michonnet, gazier. Couly; Benoit, pâtissier; Vallée; Le capitaine, Allain; Pépin, adjudant, Leprin; Le vicomte, Louis; Poireau, Trottier; Le gardien, Pelletier; Un brigadier, Streletski; Un paysan, Greyson; Clairette, Mmes Vallier; Bérénice, A. Peltier; Michotte, Milton; Octavie, Daubray; Charlotte, Couly; Claire, Dufrene; Estelle, Lefort; Virginie, David; Mariette, Constance; Première cliente, Baucher; Deuxième cliente, Vallée.

Hussards, clientes, passants, villageois, villageoises, etc.

Décors nouveaux de M. Allain

PRIX ORDINAIRE DES PLACES

BOURSE DE PARIS

Du 3 Février 1893

3 0/0	98
3 0/0 amortissable	98 50
4 1/2	106 33

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau: dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

Pour calmer les quintes de toux, adoucir la poitrine et faciliter l'expectoration, la *Pâte de Regnaud* est depuis soixante-dix ans d'un usage populaire. 4 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies. L'emploi simultané du *Sirope de Regnaud* augmente la rapidité d'effet de la Pâte et double son activité.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Dernières Nouvelles

L'incident du tribunal

Delaborde, condamné trois fois pour outrages aux agents et deux fois pour fabrication frauduleuse d'allumettes, comparait aujourd'hui devant le tribunal, qui le condamne, pour le délit d'outrage, à six jours de prison et 25 fr. d'amende, et, pour fabrication d'allumettes de contrebande, à 500 fr. d'amende.

MISE EN LIBERTÉ PROVISOIRE DE M. BLONDIN

M. Blondin ayant été reconnu atteint d'une affection de l'estomac, compliquée de troubles nerveux, qui nécessite des soins immédiats, la chambre des mises en accusation a ordonné sa mise en liberté provisoire.

LES ANGLAIS EN EGYPTE

La *Press Association* annonce que lord Cromer a télégraphié au gouvernement pour l'informer que l'état de choses actuel, en Egypte, nécessite le débarquement de toutes les troupes qui ont reçu l'ordre de partir pour l'Egypte.

Dernière Heure

4 février, 1 h. 7 soir.

Le conseil des ministres, tenu ce matin sous la présidence de M. Carnot, a autorisé le ministre de l'instruction publique à déposer un projet de loi accordant à M^{me} Renan une pension viagère de 6,000 fr.

MM. Ribot et Bourgeois vont adresser une circulaire destinée à régler l'application de la loi sur les caisses d'épargne.

HAVAS.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Petits-fours frais (Guillout), 1/2 kil.	1 80
Pâté de foies gras, terrine, depuis	1 75
Pâté de foies gras, marque Deschandelliers, la terrine	1 90, 3 25, 5 25
Quenelles de veau, la boîte	1 40 et 2 40
— de poisson, la boîte	1 25 et 2 25
— de volailles truffées, la h.	1 75 et 2 75
Crêtes de coq, le flacon	1 75
Crêtes et rognons, le flacon	2 20
Crêtes et rognons, sauce financière, le flacon	2 50

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelie, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des:

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que:

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les *Pilules Purgatives* de Ch. Vaidy.

Le Gérant: G. JOUAUST

417 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

XVI

Le lendemain, Suzanne se leva avec l'aurore, et, pour la première fois depuis qu'elle avait quitté Enghien, elle ne sentit pas sur son cœur ce poids douloureux et indéfinissable qui accompagnait le réveil des êtres qui se sont endormis avec la pensée d'un malheur.

Elle s'habilla avec la promptitude joyeuse d'un oiseau qui lisse ses plumes quand les premiers rayons du jour dorment la branche sur laquelle il a passé la nuit. Sa prière, autre similitude, car elle était un chant d'espérance et d'amour de son âme, fut courte et tendre comme un élan de reconnaissance: Suzanne savait qu'elle irait, dans peu de moments, la continuer à l'église.

Elle traversa ensuite le salon et la petite salle à manger, retenant son souffle, marchant sur la pointe du pied, et elle arriva à la porte de la chambre du chevalier. Qui l'eût vue ainsi, glissant sans bruit et vêtue d'une robe

de barège blanc qui l'enveloppait comme un nuage, l'aurait certainement prise pour quelque ange gardien, quittant, sur le matin, le chevet du lit d'un malade.

— Puis-je entrer, mon oncle? demanda-t-elle en frappant doucement à la porte, pendant que Snap y grattait un peu plus bas.

Suzanne, ne recevant pas de réponse, crut que son oncle était encore endormi, alors elle se décida à entrer.

Le chevalier ne dormait pas, mais toutes ses facultés semblaient absorbées par une profonde et pieuse méditation. Il était prosterné au pied de son lit, et ses mains jointes étreignaient une petite croix de bois, que la piété prévoyante de Suzanne avait placée dans le coin le plus obscur de l'appartement, et que les regards de son oncle avaient rencontrés au moment même où il souhaitait la possession de ce signe de paix et de rachat. La figure de M. d'Estouville était à la fois émue et calme, car ses yeux étaient humides, et un vague sourire ou plutôt l'espérance d'un sourire errait sur ses lèvres, frémissantes encore du passage de la prière qui s'échappait de son cœur. Un doux rayon du soleil levant éclairait son front qui lui avait paru si souvent

sinistre, et était recueilli et paisible comme s'il n'eût jamais été le siège de pensées douloureuses.

La tendre et pieuse enfant contempla pendant quelques instants ce consolant spectacle en silence, puis elle frappa doucement sur l'épaule de son oncle qui, en se retournant, rencontra son radieux visage.

— Mon esprit était au ciel, mon enfant, lui dit-il; en vous voyant, il ne tient qu'à moi de croire qu'il n'en est pas redescendu.

— Comment avez-vous dormi, mon oncle? demanda Suzanne en rougissant de bonheur.

— Pendant quelques heures, comme un enfant au berceau, ma fille, c'est-à-dire sans avoir le sentiment de mon existence. Puis j'ai fait un songe à la fois bizarre et magnifique, car j'ai rêvé que j'étais mort, et que je me voyais couché dans le tombeau de ma famille, entre mon père et ma mère qui se soulevaient dans leurs cercueils pour me bénir.

— Effectivement, ce rêve est bien beau, dit Suzanne; d'autant plus beau que l'explication en est simple: il signifie évidemment que vos parents, qui sont au ciel, vous pardonnent.

— Je l'ai pensé aussi, répondit le chevalier

à voix basse, comme s'il était un peu honteux de cette pieuse superstition envahissant l'austérité de sa foi renaissante. Maintenant, ma fille, partons pour l'église. J'étais bien sûr, continua-t-il, que vous seriez prête de bonne heure à m'accompagner, et pour acquiescer à notre certitude, je n'ai eu besoin que de me rappeler notre départ d'Enghien.

La veille encore ce souvenir aurait brisé le cœur de Suzanne; en ce moment, il ajouta à la joie qui le remplissait déjà, car il plaçait la récompense en regard du sacrifice: aussi remercia-t-elle son oncle par un sourire plus éloquent que ne l'eussent été les plus éloquents paroles.

Ils arrivèrent bientôt à l'église où plusieurs messes étaient déjà commencées. Le chevalier se dirigea vers une chapelle à laquelle on célébrait l'office des morts. Il vit au regard sympathique de Suzanne qu'il n'avait pas besoin de lui expliquer la singularité apparente de ce choix.

Cette messe terminée, mademoiselle d'Estouville dit à voix basse au chevalier qu'elle allait le quitter pour une heure ou deux, ainsi que cela avait été convenu entre eux la veille.

(A suivre.)

Etude de M^e LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4.

D'un jugement rendu par défaut, faute de comparaitre, par le Tribunal civil de Saumur, le 17 novembre 1892, enregistré, au profit de M^{me} Joséphine Hans, couturière, épouse de M. Emile-Joseph Guille, cocher, ayant demeuré à Saumur, et actuellement sans domicile ni résidence connus en France, ladite dame demeurant à Saumur, Grand'Rue, n° 26, contre ledit sieur Guille,

Il appert que ladite dame Guille a été déclarée divorcée d'avec son mari;

Et d'un exploit du ministère de M^e Mullon, huissier à Saumur, en date du 17 janvier 1893, enregistré,

Il appert que ledit jugement a été signifié audit sieur Guille, au parquet de Saumur, conformément à l'art. 69, § 8 du Code de procédure civile.

La présente publication est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Saumur, en date du 23 janvier 1893, enregistrée, en conformité de l'art. 247 du Code civil, modifié par la loi du 18 avril 1886, afin d'arriver à l'exécution dudit jugement.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le 3 février 1893.
LECOY.

Assistance judiciaire, décision du 23 mars 1892.

Etude de M^e LEBOUCHER, huissier à Saumur.

MM. les créanciers de la liquidation de M. Bancelin, qui n'ont pas encore touché, sont priés de se présenter en l'étude de M^e LEBOUCHER, huissier à Saumur.

Etude de M^e LEBOUCHER, huissier à Saumur.

MM. les créanciers de M. Charles Duveau, autrefois télégraphiste à Saumur, sont priés de faire tenir leurs notes en l'étude de M^e LEBOUCHER, huissier à Saumur, s'ils veulent participer à une prochaine répartition.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE
EN BLOC OU PAR LOTS
UNE PROPRIÉTÉ
De rapport et d'agrément
Contenant **222 hectares**
Nommée la **BERGEONNIÈRE**

Située communes de Neuvy-le-Roy, Epeigné et Bueil (Indre-et-Loire)

A 10 kil. du chemin de fer de Tours au Mans, à 10 kil. du chemin de fer de l'Etat de Paris à Bordeaux, à 4 kil. du chemin de fer départemental qui relie ces deux grandes voies.

Revenu : 9,200 fr.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

Aux enchères et en détail

LE DIMANCHE 3 FÉVRIER, à une heure, et jours suivants, à Saint-Lambert-des-levées, route de Rouen,

MACHINES

ET

Important Matériel

DE FONDEUR-MÉCANICIEN

Dépendant de la succession de M. Jean Fuzellier, mécanicien, chevalier de la Légion-d'Honneur.

M^e NOBLET, notaire aux Trois-Moutiers (Vienne) chef-lieu de canton — station du chemin de fer d'Angers à Poitiers — demande, pour le 1^{er} avril prochain, un **Clerc capable**. — Ecrire.

A AFFERMER

LA FERME DE LAUNAY

Située aux Tuffeaux,

D'une contenance de 16 hectares.

S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

Petite Propriété

Située à l'airault, commune de Saint-Lambert-des-Levées,

Composée de :

1^o Une maison et un jardin contenant environ 11 ares;
2^o Un autre jardin d'une superficie de 22 ares;
3^o Et un dernier jardin contenant 12 ares.

S'adresser à M^{me} V^e BESNARD-CHEVILLON, dans la maison ci-dessus désignée; à M. GAUSSE, à Saint-Lambert-des-Levées, ou à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER

PRÉSENTMENT

AU JAGUENEAU

UNE MAISON

Comprenant :

Au rez-de-chaussée, trois pièces, remise, écurie, buanderie, cave; Au premier étage, six pièces; Au deuxième étage, trois grandes pièces, au-dessus vastes greniers;

Jardin d'une contenance de 36 ares avec sources et bassins, bien planté d'arbres de différentes essences;

Basse-cour dans le jardin. Vue splendide sur la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Pavée, n° 4.

A VENDRE

UN DOMAINE

De 60 hectares

Avec bâtiments d'habitation et d'exploitation en parfait état, à 2 kilomètres de Saumur.

S'adresser à M. GIRARD, expert, 4, rue Pavée.

OUTILS POUR AMATEURS et INDUSTRIE. Fournitures pour DÉCOUPAGE TOURS — MACHINES Catalogue 300 figures, contre 35 cent. LE BELLE, breveté s. g. d. g. S. r. de la Fidélité. PARIS

A VENDRE

Belle Bibliothèque

En totalité ou par partie

S'adresser à M^{me} veuve CAZEAU, rue d'Orléans, 87.

A LOUER en totalité ou par partie, Maison et vastes Magasins, rue Saint-Jean, n° 14. — Réparations au gré du locataire. Ancienne Distillerie.

S'adresser rue Cour-St-Jean, 5.

A VENDRE OU A LOUER

Excellent Terrain Potager

Très bien affrûité

D'une contenance de 70 ares. Avec maison, pressoir, pompe et bassin.

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} veuve COURALEAU, rue de Bordeaux, 40.

A VENDRE VIN BLANC de Montsoreau, récoltes de 1891 et 1892.

S'adresser au bureau du journal.

Corsets sur Mesure

M^{me} V^e CHATELAIS
Saumur, 18, Grande-Rue

CORSETS DE LUXE ET D'USAGE
Corsets Orthopédiques.

ON DEMANDE un Jardinier fleuriste et Cocher, s'il était marié, la femme comme cuisinière ou femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Carton bitumé

Provenant du cirque Plège.

S'adresser à M. IMBERT, rue Gambetta.

M^{me} LAFEUILLE prévient MM. les Ouvriers de Saumur qu'elle ne paiera pas les réparations que l'on fera dans sa maison de la rue Gambetta, 1, sans son assentiment.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Conserves alimentaires

Pois moyens, le litre. 1 » 1/2 l. » 60
Pois amieux, — 1 40 — » 65
— très fins, — 1 65 — » 90
Haricots verts — » 90 — » 60
— amieux, — 1 » — » 65
— très fins, — 1 50 — » 90
Asperges sultanes, lab. 1 40 et 1 85
— d'Argenteuil, — 2 60 et 4 25

Conserves de Poissons

Sardines, Thon, Homards, Langoustes, Saumons, Filets de harengs à l'huile, Harengs marinés, Maquereaux, etc.
Par sortie de 5 kilog. net, remise des droits d'octroi.
Toute conserve manquée est échangée à présentation.
Artichauts d'Algérie, 0,50 c.

Saumur. Imprimerie PAUL GODET.

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX								
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »		9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	1 23
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15	»	5 56
Linières-Bouton	11 29		»	3 17	7 49	»	»	6 6
Vernantes	11 43		»	3 30	8 »	»	»	6 16
Blou	11 54		»	3 41	8 10	»	»	6 26
Vivv	12 2		1 28	3 49	8 17	»	»	6 33
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53
Nantilly (arrivée)	12 28		»	4 22	8 41	»	»	7
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	12 39		»	4 35	8 52	»	»	7 12
(départ)	12 25	8 31	»	4 11	8 32	»	»	6 50
Nantilly (départ)	12 32	8 37	»	4 23	8 43	»	»	7 2
Chacé-Varrains	12 38	8 47	»	4 29	8 49	»	»	7 8
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1	»	4 37	8 56	»	»	7 16
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 45	5 1	9 18	2 25	3	7 40
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 14	10 10	2 52	3 19	8 24
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39		11 40
Saintes			6 24	11 59		6 22		2 21
Bordeaux			9 56	4 22		9 3		4 56

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS												
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Semi-dir.	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 25			12 30	3 40		
Saintes				7 12	9 9	11 40			4 55	7 44		
Niort	5 25			9 42	10 51	2 7	2 36	8 23	7 48	9 45		
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	9 13	10 12	11 18		
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34	11 40		
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17		»	2 53	5 18	6 3	9 36	»	»		
Chacé-Varrains	10 11	7 26		»	3	5 25	»	9 41	»	»		
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5	6 14						
SAUMUR (Etat)												
(arrivée)	10 23	7 46			3 16	6 26	9 55					
(départ)		7 25	11 5		2 54	6 5						
Nantilly (départ)		7 36	11 15		3 6	6 16						
SAUMUR (Orl.)												
(arrivée)		7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24		11 1	12 7		
(départ)		7 57	11 35	1 39	3 18	5 43	6 29		11 7	12 16		
Vivv		8 11	11 49	»	3 30	5 57	6 43					
Blou		8 20	11 58	»	3 36	6 6	6 52					
Vernantes		8 33	12 11	»	3 49	6 19	7 6					
Linières-Bouton		8 46	12 23	»	4	6 31	7 18					
Noyant-Méon		9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31		11 44			
Montreuil-Bellay		10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48		12 33	1 39		
Château-du-Loir		2 47		5 56	9 46	12 4	12 45		3 33	4 44		
Chartres		5 55		7 30	11 20	2 27	3 5		5 10	6 15		
Paris												

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON								
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31					
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5					
Chinon	9 4	1 5	7 29					
Chinon				7 41	4 35	9 3		
Port-Boulet				8 8	4 58	9 45		
Saumur				9 2	7 14	10 32		

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS												
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25		Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15	
Noncontour	7 41	10 47	2 34	8 52		Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54	
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36		Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23	
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15		Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 31	
(départ)	6 50	9 27	4 5	8 10	39	le Vaudehlay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43	
le Vaudehlay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50	Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54	
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1	(départ)	7 38			4 14	3 10	10 23
Doué	7 22	9 58	5 43	5 38	11 8	Loudun	8 24			4 31	3 10	10 43
Montreuil	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28	Noncontour	8 56			6 10	3 43	10 44
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29	Poitiers	10 33			10 40	5 22	12 8

LIGNE D'ORLÉANS														